Image not found or type unknown

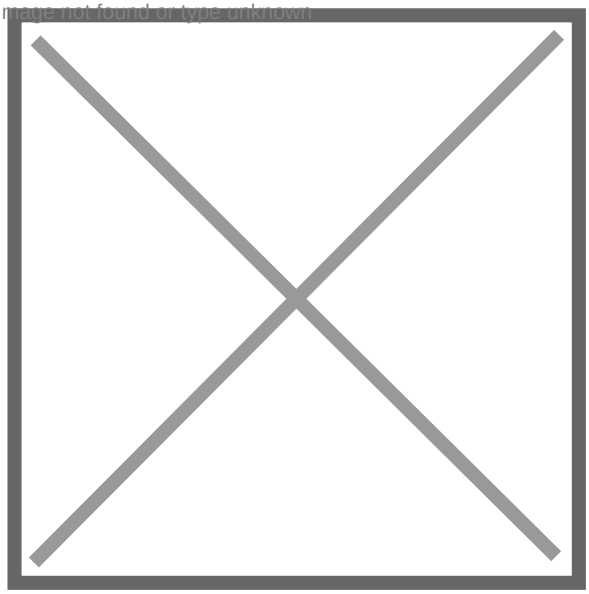

Copropriété dans la copropriété

Par **marineblue**, le **15/11/2009** à **12:42**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'un appartement situé dans un immeuble qui se compose pour le rez de chaussée et le 1er étage d'un hôtel et le reste sur 6 étages d'appartements en copropriété.
Le propriétaire de l'hôtel a transformé l'hôtel en 40 studios les a vendus à des particuliers (autorisé dans le cahier des charges de l'immeuble crée en 1970), gère cette résidence hotelière , encaisse les locations et redistribu les bénéfices aux multipropriétaires de ces studios (charges déduites)
Les problèmes sont les suivants:
Lors du passage des actes de ventes de ces lots, le notaire n'a pas informé le syndic
le propriétaire de l'hôtel doit + de 70.000 euros à la copropriété(il les a retenu et gardé sur les comptes des propriétaires des studios)
La copropriété est en énormes difficultés financières et a dû faire un emprunt pour faire face à des travaux!!!
Sur qui faut il se retourner et de quelle manière??????
Le syndic?, le notaire?, le propriétaire de l'hôtel?
Le conseil syndical est représenté par des personnes par 2 personnes totalement dépassées par les évènements, les charges et appels de fonds des travaux ont doublées (400 euros/mois)et rendent les appartements invendables
Merci d'avance à qui pourra nous renseigner (d'autre copropriétaires et moi)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés